
Notice pour la réorientation à l'inter-semestre 2016-2017

La procédure de réorientation à l'inter-semestre concerne tous les étudiants français et étrangers inscrits en première année dans un établissement de l'enseignement supérieur français au titre de l'année universitaire 2016-2017.

Elle permet aux étudiants inscrits en première année de Licence, DUT, BTS ou CPGE de demander à changer de discipline à la fin du premier semestre.

Avant d'entreprendre votre démarche de réorientation, il est recommandé d'assister aux réunions d'information proposées par le SCUIO-IP (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) de 15h à 16h30 (bâtiment B, salle 106) le :

- lundi 10 octobre 2016
- mercredi 9 novembre 2016
- jeudi 8 décembre 2016
- jeudi 12 janvier 2017

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec un conseiller du SCUIO-IP pour bénéficier d'un entretien individuel afin de préparer au mieux votre parcours d'études, votre projet et votre insertion professionnelle.

SCUIO-IP :

- Bâtiment A, salle 347 / Téléphone : 01 49 40 67 17 / Courriel : scuio@univ-paris8.fr
- Site : www.univ-paris8.fr/Service-commun-universitaire-d-information-d-orientation-et-d-insertion

Trois types de réorientation sont possibles

- La réorientation interne qui concerne les étudiants inscrits au premier semestre à Paris 8
- La réorientation externe « arrivée » qui concerne les étudiants inscrits au premier semestre dans un autre établissement et qui se réorientent vers Paris 8
- La réorientation externe « départ » qui concerne les étudiants qui quittent Paris 8 à l'issue du 1^{er} semestre pour se réorienter vers un autre établissement.

Réorientation interne au sein de Paris 8

Si vous êtes inscrit(e) à l'université Paris 8 en première année de licence (L1) ou de DUT et que vous souhaitez vous réorienter dans une autre première année de licence ou de DUT au sein de notre établissement, **contactez le secrétariat pédagogique** de la formation que vous voulez intégrer afin de connaître les conditions pour être accepté(e).

Téléchargez le formulaire de réorientation interne à partir du 14 novembre 2016 et déposez-le auprès du secrétariat pédagogique de la formation demandée.

Si l'avis est favorable, vous devez impérativement vous rendre au Bureau des inscriptions pour régulariser votre inscription administrative. Votre carte étudiante sera actualisée, sans paiement de nouveaux droits de scolarité.



Date limite de dépôt des demandes :

- Le 12 décembre 2016 pour la licence Information Communication
- Le 13 janvier 2017 pour toutes les autres licences et DUT

Date limite pour l'inscription administrative des étudiants admis à se réorienter :

- Le 3 février 2017

Secrétariats pédagogiques :

- Coordonnées : <https://www.univ-paris8.fr/Licences-2016-2017>

Bureau des inscriptions :

- Jours et horaires d'ouverture : <https://www.univ-paris8.fr/Contacts-et-horaires-de-la-direction-de-la-scolarite>
- Contact/Informations : <https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

Réorientation externe pour une arrivée à Paris 8

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement que Paris 8 (autre université, lycée CPGE, IUT...) et que vous souhaitez vous réorienter dans une première année de licence (L1) ou de DUT au sein de notre établissement, **contactez le secrétariat pédagogique** de la formation que vous voulez intégrer afin de connaître les conditions pour être accepté(e).

Téléchargez le formulaire de réorientation externe et déposez-le auprès du secrétariat pédagogique de la formation demandée. Cet imprimé doit être signé et tamponné par votre établissement d'origine.

Après examen de votre dossier, **si votre demande est acceptée vous devez impérativement vous rendre au Bureau des inscriptions** pour régulariser votre inscription administrative.

Date limite de dépôt des demandes :

- Le 12 décembre 2016 pour la licence Information Communication
- Le 13 janvier 2017 pour toutes les autres licences et DUT

Date limite pour l'inscription administrative des étudiants admis à se réorienter :

- Le 3 février 2017

Secrétariats pédagogiques :

- Coordonnées : <https://www.univ-paris8.fr/Licences-2016-20167>

Bureau des inscriptions :

- Jours et horaires d'ouverture : <https://www.univ-paris8.fr/Contacts-et-horaires-de-la-direction-de-la-scolarite>
- Contact/Informations : <https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

Demande de réorientation externe pour un départ de Paris 8

Si vous êtes inscrit(e) à Paris 8 et souhaitez vous réorienter à l'issue du premier semestre vers un autre établissement, veuillez prendre contact avec l'établissement d'accueil.

Attention

Les étudiants de nationalité étrangère hors Espace économique européen inscrits en BTS, CPGE ou DUT et désireux de s'inscrire en 1^e année de licence (L1) dans le cadre de la procédure de réorientation doivent avoir suivi la procédure de demande d'admission préalable (DAP).